

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 193-194

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales



PARTIS

● Le papier de position du PS présentant des réformes de l'armée ne va pas dans la bonne direction, selon la Jeunesse socialiste suisse (JS). Pour elle, l'armée ne doit aucunement être réformée ou renouée, elle doit être supprimée. Le PS devrait également défendre sa suppression. Selon la JS, le PS se range du côté des partis bourgeois qui cherchent au moyen de mini-réformes à redonner une légitimité à l'armée suisse.

RÉFÉRENDUMS

● Le Parti socialiste recourra au référendum si la loi sur l'asile est durcie comme l'a décidé le Conseil des États. Le texte enfreint les droits fondamentaux des requérants mais coûte aussi très cher aux cantons et aux communes, dénonce le PS.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le Conseil fédéral a transmis au Parlement la 5^e révision de l'assurance invalidité (AI). Le projet vise notamment à réduire de 20 % les nouvelles rentes.

● Le gouvernement a mal à sa collégialité. Lors de l'examen du rapport de gestion du Conseil fédéral, plusieurs conseillers nationaux ont souhaité davantage d'efforts en la matière. Le président de la Confédération Samuel

Schmid attend également plus d'autodiscipline de la part des membres du collège.

ADMINISTRATION

● Le Conseil des États a fait un geste en vue d'une meilleure représentation des minorités linguistiques dans l'administration fédérale. Il a adopté à l'unanimité une motion de Jean Studer (PS/NE) qui demande que les candidatures latines soient privilégiées aussi longtemps que Romands et Tessinois seront sous-représentés à la tête des offices fédéraux. Le déséquilibre actuel dans les postes de l'administration fédérale menace la cohésion nationale, selon Jean Studer. Malgré toutes les directives, la situation est encore très insatisfaisante.

FINANCES

● Le fisc ne peut pas continuer indéfiniment à punir les couples mariés par rapport aux concubins. C'est l'avis du Conseil national qui par 114 voix contre 53 et contre l'avis du Conseil fédéral, a adopté une motion radicale. Celle-ci demande « dans les meilleurs délais » l'abandon de l'imposition des couples et des familles au profit de l'imposition individuelle, quel que soit l'état civil du contribuable.

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT

● La Confédération doit consacrer 10 millions de francs aux parcs naturels. La Commission de l'environnement du Conseil des États a ajouté cette disposition dans la loi sur la protection de la nature et du paysage. Il n'est pas question pour

autant que cela entraîne des dépenses supplémentaires pour la Confédération. Le financement devra être interne à l'Office concerné.

● Le Conseil fédéral espère financer l'élimination des quelque 50 000 tonnes de pneus usés chaque année en Suisse sur une base volontaire dès 2006. Sinon les commerçants pourraient devoir prélever une taxe d'élimination anticipée et reprendre gratuitement les pneus usagés. Seuls certains points de vente demandent aux acheteurs une contribution et l'utilisation de cet argent n'est transparente ni pour les autorités ni pour les consommateurs.

● Les CFF ont décidé de renforcer le ferroutage à travers le col du Simplon. Désormais, le nombre de transports d'automobiles par trains quotidiens entre Brigue (VS) et Iselle (Italie) est passé de 10 à 17 en semaine et de 9 à 11 le week-end. Cette mesure a été mise en place suite au succès remporté par l'offre de ferroutage mais surtout en raison de la fermeture de la route sur le versant italien pour des travaux.

● La Poste suisse veut des boîtes aux lettres plus sûres. Elle est en train de tester deux nouveaux prototypes. Ces modèles sont censés être incassables et il devrait être impossible d'y voler du courrier. Ces derniers mois, des bandes de criminels ont

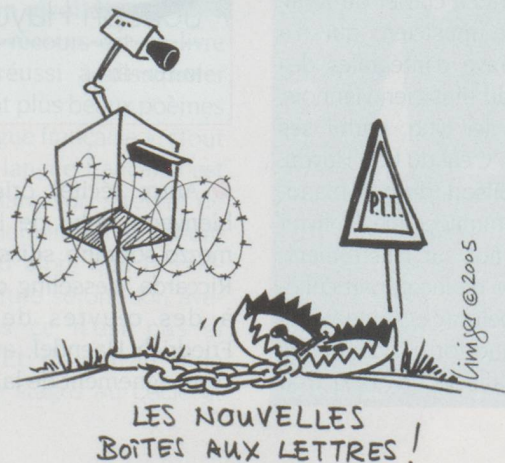
à nouveau dérobé des enveloppes contenant des ordres de paiement.

● L'Office fédéral des transports veut encourager le transit alpin des marchandises par le rail au-delà de 2010. De 2011 à 2017, le transport par le rail doit être soutenu à hauteur de 2 milliards de francs. Le Parlement avait voté une enveloppe de 2,85 milliards pour 2000 à 2010. Il est apparu entre-temps que la Confédération devra accorder son soutien après 2010, car le rail ne peut concurrencer la route au niveau des prix.

● Les CFF ont tiré le premier bilan de Rail 2000, six mois après la révolution ferroviaire du 12 décembre dernier. Le nombre de voyageurs par kilomètre a augmenté en moyenne de 7,5 % sur les grandes lignes. La hausse la plus spectaculaire concerne l'axe Lausanne-Fribourg. Quant aux horaires, ils sont désormais plus fiables : 97 % des trains arrivent à l'heure. Reste un point noir : sur certaines destinations, les voyageurs sont contraints de voyager... debout, succès oblige.

JUSTICE ET POLICE

● L'Allemagne a livré à la Suisse un ingénieur helvétique impliqué dans l'affaire de matériel destiné au programme nucléaire libyen.



LES NOUVELLES
BOÎTES AUX LETTRES !



Ce Suisse de 40 ans est fortement suspecté d'être mêlé à la livraison illégale à la Libye entre 2001 et 2003 d'éléments d'une centrifugeuse à gaz servant à enrichir l'uranium en vue de la fabrication d'armes atomiques.

● Les professionnels de la santé ont l'obligation de traiter toutes les personnes, indépendamment de leur statut légal. Au vu de l'actualité récente et de ses controverses, la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine (CNE) rappelle ce principe dans une prise de position unanime. Les professions soignantes n'ont pas à être instrumentalisées sur la base de la législation sur l'asile, conclut la commission.

● La section suisse d'Amnesty International adresse de vives critiques aux pratiques des autorités fédérales en matière de renvoi des requérants d'asile déboutés et de révision de la loi sur l'asile. Ses 200 délégués ont voté deux résolutions dans ce sens et inauguré à Rorschach (SG) une statue dédiée aux droits de l'homme. L'organisation a annoncé avoir eu connaissance, depuis la fin 2003, d'au moins trois cas de personnes emprisonnées à la suite de leur renvoi de Suisse.

● La Russie a demandé à la Suisse l'extradition de l'ex-

ministre russe de l'Énergie atomique, Evgueni Adamov, arrêté à Berne sur demande des États-Unis. Les autorités suisses pourraient avoir à trancher entre les deux demandes d'extradition. La requête russe se fonde sur un mandat d'arrêt émis par un tribunal de Moscou. Adamov a été arrêté le 2 mai à Berne sur la base d'un mandat américain.

● Le Conseil fédéral s'oppose à une régularisation générale des sans-papiers. Une action unique de régularisation ne peut pas « endiguer à long terme et de façon efficace » le nombre d'étrangers séjournant et travaillant illégalement en Suisse, écrit le gouvernement dans une réponse à une motion du conseiller national Daniel Vischer (Verts, ZH). Une telle démarche aurait en outre un effet incitatif et donnerait un signal erroné en matière de politique migratoire.

● Christoph Blocher chamboule son département. Les services centraux du département de justice et de police seront complètement réorganisés. Sur les 585 postes actuels, 116 seront supprimés. Cela devrait permettre une économie de 13 millions par an dès 2008. Au total, les effectifs du département seront ainsi passés de 2 120 à 1 714 postes entre 2003 et 2008.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Deux avocats suisses auront le droit de plaider devant la Cour pénale internationale (CPI). Ils figurent sur la liste des cinquante juristes qui formeront le barreau autorisé à s'exprimer devant la juridiction internationale basée à La Haye. Les avocats genevois Marc Henzelin et Stéphane Piletta-Zanin ont été retenus parmi quelque 4 000 candidatures.

● Lors de sa séance extra-

ordinaire consacrée à la politique étrangère, le Conseil fédéral a décidé d'intensifier ses relations avec les États-Unis et certaines puissances émergentes comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. Il a d'autre part trouvé un tour de passe-passe pour faire passer l'aide suisse au développement de 0,37 % à 0,41 % du PNB, en comptabilisant dorénavant les coûts liés à l'accueil des requérants d'asile venant des pays en voie de développement durant leur première année de séjour en Suisse, comme le font déjà certains pays.

● L'ONU a demandé à la Suisse de mettre à sa disposition des experts pour participer à l'enquête internationale sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri. Le Département fédéral des Affaires étrangères va examiner cette demande.

● Suite à plusieurs cas de corruption, le Département fédéral des affaires étrangères a décidé d'engager plus d'employés suisses dans ses ambassades à l'étranger, notamment pour traiter les demandes de visas. Une sorte de marche arrière, puisque depuis plusieurs années, les pressions économiques avaient obligé le DFAE à rechercher des collaborateurs locaux. Le surcroît de dépenses occa-

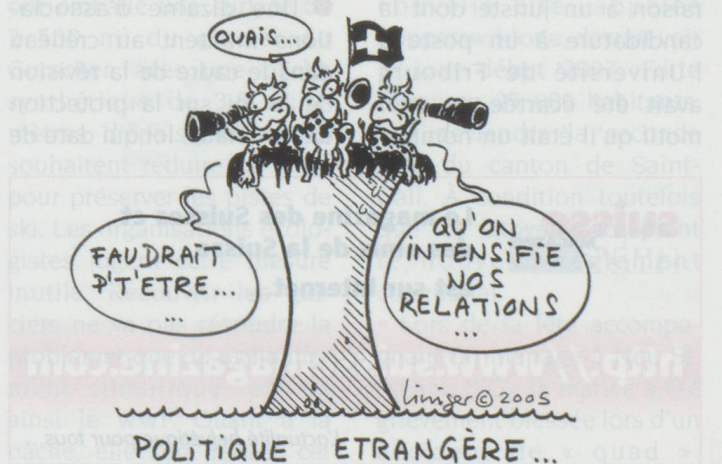
sionné par cette décision pourrait amener Micheline Calmy-Rey à présenter une requête spéciale au gouvernement.

INTÉRIEUR

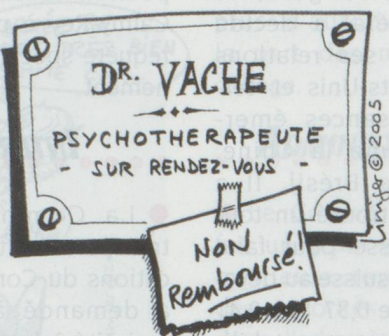
● La Commission des transports et télécommunications du Conseil national a demandé à une large majorité à la Confédération de rétablir les subventions pour Swissinfo, soit 16 millions de francs annuels.

● Le Conseil fédéral a prolongé le moratoire sur l'ouverture des cabinets médicaux jusqu'en juillet 2008 au plus tard. Le gouvernement a pris cette décision en attendant la levée de l'obligation de contracter. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002, l'ordonnance sur la limitation de l'admission de nouveaux médecins était limitée à trois ans. Le nombre maximum des fournisseurs de prestations défini par canton a été adapté à la situation actuelle.

● Après avoir biffé cinq médecines complémentaires du catalogue de base de l'assurance maladie, à savoir l'homéopathie, la phytothérapie, la thérapie neurale, la médecine anthroposophique et la médecine traditionnelle chinoise, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) examine la possibilité de faire de même



Nouvelles fédérales



avec la psychothérapie. La médecine de réhabilitation et celle de bien-être sont également visées. Selon Heinrich Brunner, vice-directeur de l'OFSP, ces domaines se sont beaucoup développés, ce qui n'est plus supportable financièrement pour les caisses maladie.

- La Suisse ne veut plus être un centre du commerce illégal d'œuvres d'art. Une loi conforme aux normes internationales impose désormais aux marchands de tenir un registre pour leurs acquisitions de plus de 5 000 francs et pour tout objet d'archéologie. L'Office fédéral de la culture (OFC) procédera à des contrôles réguliers ou surprises, en cas de soupçons.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Réserver un emploi exclusivement aux femmes est illégal. C'est l'avis du Tribunal fédéral qui a donné raison à un juriste dont la candidature à un poste à l'Université de Fribourg avait été écartée au seul motif qu'il était un homme.

L'Université a été condamnée à verser un franc symbolique pour discrimination à l'embauche.

AGRICULTURE

- Pour la première fois en Suisse, 300 vaches laitières ont été inséminées avec le sperme d'un taureau issu du clonage. L'Office fédéral de l'agriculture a réagi à l'événement et appelé les producteurs à renoncer d'eux-mêmes à utiliser ces semences. Du côté de l'association faîtière des éleveurs bovins, on fait remarquer que le procédé n'apporte rien mais risque de rebuter les consommateurs. Le clonage du bétail n'est pas interdit en Suisse, mais simplement soumis à autorisation. Il reste malgré tout très peu utilisé, contrairement à l'insémination artificielle, à l'origine de près de 90 % des naissances des quelque 650 000 vaches laitières helvétiques.

- Une dizaine d'associations montent au créneau dans le cadre de la révision de la loi sur la protection des animaux, loi qui date de

1978. Elles appellent le Conseil national à adopter des dispositions plus sévères : des normes plus strictes pour l'acquisition d'un animal domestique, des espaces vitaux suffisants pour les animaux de zoo et de cirque, renoncement aux pratiques provoquant d'importantes souffrances chez les animaux...

- Le Conseil national a adopté une motion chargeant le Conseil fédéral d'examiner la fusion en une seule unité de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'Office vétérinaire fédéral, de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays et de la Direction des forêts. Le but visé est de réduire de 25 % au moins les frais administratifs de ces offices. C'est par 98 voix contre 62, contre la volonté de la gauche, que la motion a été adoptée.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

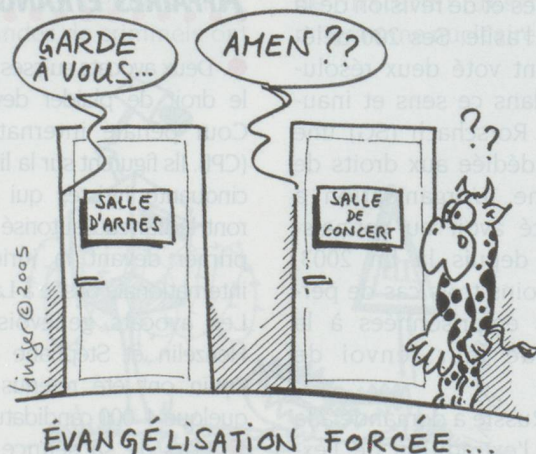
- La Suisse a fait don de 260 véhicules militaires au rebut à la Sierra Leone. Les 130 camions Steyr et 130 Pinzgauer sont arrivés dans ce pays déchiré par dix années de guerre civile. Cette livraison fait suite à une demande du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, en août 2004.

Les frais de transport, à hauteur de 800 000 francs, ont été partagés entre les Départements des affaires étrangères et de la défense. Les véhicules sont à usage militaire : ils ont été pris en charge par le ministère local de la défense. Cette livraison a pour but de renforcer la paix et la sécurité dans ce pays, en collaboration avec la mission de l'ONU sur place.

- La Suisse investit plus de 9 millions de francs par an dans la promotion de la relève de l'élite sportive. La Suisse fait preuve, dans la mesure de ses moyens, d'un « grand engagement » pour aider les jeunes espoirs, écrit le Conseil fédéral en réponse à une question du conseiller national Didier Berberat (PS/NE) qui demandait plus de moyens. Le gouvernement est convaincu que les mesures prises porteront leurs fruits à long terme.

- Un lieutenant-colonel de la DCA a écopé d'une amende et d'une mutation pour avoir ordonné à deux compagnies d'assister à une manifestation religieuse à Emmen (LU). Il l'avait inscrite comme « concert » sur l'ordre du jour, mais les militaires ont eu droit à des chants et des textes à caractère missionnaire.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET



ÉVANGÉLISATION FORCÉE ...

suisse
MAGAZINE

Le magazine des Suisses et des amis de la Suisse est sur Internet...

<http://www.suissemagazine.com>

L'actualité helvétique pour tous...